

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 993**6 octobre 2004****SOMMAIRE**

@Building Creation & Maintenance, S.à r.l., Luxembourg	47621	Encore Entreprises S.A., Luxembourg	47634
Adilev Holding S.A., Luxembourg	47641	Estate Brokers S.A., Luxembourg	47632
Adriatic Lux, S.à r.l., Luxembourg	47659	Europlants International S.A., Luxembourg	47631
Amadeus Yacht Holding S.A., Luxembourg	47635	Executive Lodge S.A., Luxembourg	47620
Ande Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	47621	F.B.I. S.A., Luxembourg	47621
Aran, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg	47621	F.B.I. S.A., Luxembourg	47621
Beenyn Investments S.A., Luxembourg	47660	Financial Belt S.A., Luxembourg-Kirchberg	47622
Bellinter Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	47622	Framlington Russian Investment Fund, Sicav, Luxembourg	47657
Bralux S.A.H., Luxembourg	47632	Garage Rudy Reuter Diekirch S.A., Diekirch	47642
Caventou Holding S.A., Luxembourg	47632	Grandin S.A., Luxembourg	47654
CDRC Investments, S.à r.l., Luxembourg	47646	Hamoise S.A.H., Luxembourg	47660
Cegedel International S.A., Strassen	47645	HG (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	47623
CGER-ASLK Invest S.A., Luxembourg	47653	HG (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	47623
CGER-ASLK Invest S.A., Luxembourg	47653	Hiparfin S.A., Holding International de Participations Financières, Luxembourg	47640
Cidi International S.A., Luxembourg-Kirchberg	47622	Hiparfin S.A., Holding International de Participations Financières, Luxembourg	47640
Cour Intérieure Décoration S.A., Foetz	47626	Holzbau Controlling, G.m.b.H., Manternach	47625
Cour Intérieure Décoration S.A., Foetz	47626	Holzbau Controlling, G.m.b.H., Manternach	47625
Courthéoux S.A., Strassen	47627	I&T Lux, S.à r.l., Luxembourg	47658
Courthéoux S.A., Strassen	47627	Il était une fois..., A.s.b.l., Sandweiler	47629
Courthéoux S.A., Strassen	47627	Immobilière Match S.A., Strassen	47623
Courthéoux S.A., Strassen	47628	Immobilière Match S.A., Strassen	47623
Denebola S.A.H.	47644	Immobilière Match S.A., Strassen	47624
Denebola S.A.H., Luxembourg	47644	Immobilière Match S.A., Strassen	47624
Diamond Re S.A., Senningerberg	47620	Institut Mobilier Européen S.A., Luxembourg	47619
Dietlux S.A., Strassen	47619	Keypartner Holding S.A., Luxembourg	47662
DMD, Digital Media Development S.A., Luxembourg	47626	LuxPatates, S.à r.l., Mullendorf	47620
d'Amico International S.A., Luxembourg	47633	Mallett, S.à r.l., Luxembourg	47659
Edifinvest Holding S.A., Luxembourg	47625	Marvel S.A., Luxembourg	47622
EFE-Europa Financial Equities S.A., Luxembourg-Kirchberg	47622	Mazars Consulting S.A., Luxembourg	47633
Electrabel Invest Luxembourg S.A., Luxembourg	47625	Mazars Consulting S.A., Luxembourg	47633
Elisa Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements S.A.	47645	Merami Holding S.A.	47643
Elisa Européenne et Luxembourgeoise d'Investissements S.A.	47645	Merami Holding S.A., Luxembourg	47643
Encore Entreprises S.A., Luxembourg	47634	(The) Modern Funds Management Company S.A., Luxembourg	47642
		Movilliat Promotions S.A., Windhof	47643
		Movilliat Terrains S.A., Windhof	47658
		Naska Group S.A., Luxembourg	47623

OCM Luxembourg Opportunities Investments, S.à r.l., Luxembourg	47656	Talmondaise Holding S.A., Luxembourg	47653
OCM Luxembourg Real Estate Investments, S.à r.l., Luxembourg	47655	Taninvest Holding S.A., Luxembourg	47618
Rin-Pwene S.A.Holding, Pétange	47658	Tegral, S.à r.l., Bad-Mondorf	47662
Robin Two S.A., Luxembourg	47626	Tennyson Holding S.A.	47655
Rubis S.A., Luxembourg	47658	Tennyson Holding S.A., Luxembourg	47655
S.B.A. S.A.H.	47644	Terryhold S.A.	47656
S.B.A. S.A.H., Luxembourg	47644	Terryhold S.A., Luxembourg	47656
Scan Maritime S.A.H., Luxembourg	47640	Thetys Holding S.A.	47657
Service Antenne Kirsch, S.à r.l., Luxembourg	47628	Thetys Holding S.A., Luxembourg	47657
Service Antenne Kirsch, S.à r.l., Luxembourg	47628	Third Millennium Investments S.A., Luxembourg	47631
Sivry S.A.H.	47652	Tomkins Overseas Funding, S.à r.l., Luxembourg	47652
Sivry S.A.H., Luxembourg	47652	Uknitum Holding S.A., Luxembourg	47662
Socgen International Sicav, Luxembourg	47660	Western Technologies S.A., Luxembourg	47619
Spectra S.A., Luxembourg	47662	Western Technologies S.A., Luxembourg	47619
Talmondaise Holding S.A.	47653	Westinpart S.A., Luxembourg	47618
		Westinpart S.A., Luxembourg	47618
		Wolff Pit, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	47641

TANINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 29.520.

—
EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 14 avril 2004:

1. Monsieur Carlo Varnelli, administrateur de sociétés, demeurant à Via Cunfida n° 27, Rome, Italie a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Manfredi Le-febvre d'Ovidio. Le mandat de Monsieur Carlo Varnelli expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062302.3/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

WESTINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.014.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

(062881.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

WESTINPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 70.014.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature / Signature

(062884.3/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

DIETLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8037 Strassen, 13, rue du Plébiscite.
R. C. Luxembourg B 84.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 2004, réf. LSO-AS06663, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour DIETLUX S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(062476.3/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

WESTERN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.988.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00517, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour WESTERN TECHNOLOGIES S.A.

A. K. Radovic

Administrateur-Délégué

(052459.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

WESTERN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.988.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2004 que:

1- Les mandats des administrateurs actuels prennent fin à l'issue de la présente assemblée générale annuelle.

L'assemblée nomme à nouveau les administrateurs sortants pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Le nouveau conseil d'administration se compose de:

Monsieur Alexandre K. Radovic	Administrateur-délégué
Monsieur Zoran Janosevic	Administrateur
Monsieur Mica Cvetkovic	Administrateur

2- Le mandat du commissaire aux comptes actuel prend fin à l'issue de la présente assemblée générale annuelle. L'assemblée nomme à nouveau le commissaire aux comptes sortant à savoir la FIDUCIAIRE ENSCH-STREFF (FIDES) S.A., ayant siège social au 9, rue Robert Schuman à L-4779 Pétange pour une nouvelle période de 6 ans jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Pour extrait conforme et sincère.

A. K. Radovic

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00521. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052466.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

INSTITUT MOBILIER EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 26, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 37.773.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

(053476.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signature.

EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 63.166.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 13 février 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 352 du 15 mai 1998

Statuts modifiés en dernier lieu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 14 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil C n° 715 du 2 octobre 1998.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue au siège social en date du 12 mars 2004 que les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

aux postes d'administrateurs:

- M. Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-Luxembourg, M. Jean Faber est nommé président du conseil d'administration.

- Mlle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

- M. Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-Luxembourg.

au poste de commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223 Val Ste Croix.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

Pour la société EXECUTIVE LODGE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00314. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052612.3/622/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

LuxPatates, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-7324 Mullendorf, 4, rue de Hunsdorf.
H. R. Luxemburg B 45.269.

Nennung des neuen Geschäftsführers

In der aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 27. August 2003, mit dem einzigen Punkt der Tagesordnung: «Nominierung des neuen Geschäftsführers», in Anwesenheit der zivilrechtlichen Gesellschaft Rommeschter Haff, die 498 der 500 Anteile besitzt, vertreten durch:

Herrn Cannivé Paul

Herrn Cannivé Gilbert

Herrn Hansen Josy

Herrn Kirschten Fernand

Herrn Reuter Guy

und der Anwesenheit des Herrn Cannivé-Vandivinit Roger und Frau Cannivé-Vandivinit Marie-Josée, die jeweils 1 Anteil besitzen,

wurde folgender einstimmiger Beschluss erfasst:

Herrn Fischer Claude, wohnhaft in L-9167 Mertzig, 4A, rue de l'Ecole, als Geschäftsführer der Gesellschaft LuxPatates einzustellen und ihm die alleinige Unterschriftenvollmacht zu übertragen. Herr Fischer erfüllt im Prinzip alle erforderlichen Voraussetzungen zur Erfüllung dieser Aufgabe.

Mullendorf, den 7. Oktober 2003.

P. Cannivé / G. Cannivé / J. Hansen / F. Kirschten / G. Reuter / R. Cannivé-Vandivinit / M.-J. Cannivé-Vandivinit
Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01666. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052736.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

DIAMOND RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 28.561.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2004.

P. Bettingen.

(062031.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

@BUILDING CREATION & MAINTENANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 78.763.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07354, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052855.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ANDE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 60.281.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052857.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ARAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 56.792.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052859.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

F.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.580.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01864, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signatures

Administrateurs

(053975.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

F.B.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.580.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, réf. LSO-AS01863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

Signatures

Administrateurs

(053979.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

BELLINTER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 16.748.

Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que le bilan consolidé de la société mère, BELL EQUIPMENT Limited au 31 décembre 2003 enregistrés à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07362, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052862.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

CIDI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg- Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 89.417.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052864.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EFE-EUROPA FINANCIAL EQUITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 91.566.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signatures

(052867.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FINANCIAL BELT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 83.639.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(052868.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

MARVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 84.650.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062032.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

HG (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 77.952.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(054372.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HG (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 77.952.

Extrait des résolutions et décisions prises par l'associé unique pour l'approbation des comptes annuels au 30 septembre 2003

Il a été décidé:

- d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits au 30 septembre 2003;
- de reporter la perte de l'exercice au 30 septembre 2003 sur les exercices suivants;
- de donner décharge aux gérants de la société Monsieur Chris R. Matthews et Monsieur Stephen Kaye pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au 30 septembre 2003.

Pour HG (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054369.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

NASKA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.057.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00084, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(053179.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 21.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061537.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 21.813.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 2004

Le Conseil décide de donner les pouvoirs bancaires de Mrs Marc Tricot, Laurent Guedon, Guy Pesch, José Martinez, Benjamin Langlet et Thierry Antignac.

Monsieur Tricot signera comme suit: Signature.

Monsieur Guedon signera comme suit: Signature.

Monsieur Pesch signera comme suit: Signature.

Monsieur Martinez signera comme suit: Signature.

Monsieur Langlet signera comme suit: Signature.
Monsieur Antignac signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société sont:
Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Vincent Descours, Marc Tricot, Laurent Guedon, Guy Pesch, José Martinez, Benjamin Langlet, Thierry Antignac et Alain Bertrand.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 6 mai 2004.

J.-M. Heynderickx / A. Segantini / M. Tricot / V. Descours
Président, Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur
Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07078. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061540.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 21.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 16 juin 2004

Nominations statutaires

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007 le mandat d'administrateur de Mrs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Marc Tricot.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Jean-Marc Heynderickx, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007;
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007;
- Monsieur Marc Tricot, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007;
- Monsieur Vincent Descours, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Strassen, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme
J.-M. Heynderickx
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07081. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061528.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

IMMOBILIERE MATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 21.813.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 juin 2004 à 16.45 heures à Strassen

Présents: Messieurs J.-M. Heynderickx, Administrateur
A. Segantini, Administrateur
V. Descours, Administrateur
M. Tricot, Administrateur.

Ordre du jour:

Nomination statutaire

Le Conseil nomme:

en qualité de président administrateur-délégué Monsieur Jean-Marc Heynderickx, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Strassen, le 16 juin 2004.

J.-M. Heynderickx / M. Tricot / A. Segantini / V. Descours
Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061531.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

HOLZBAU CONTROLING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Aale Berburger Wee.
R. C. Luxembourg B 92.278.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

COMPTABILITE CONSTANT

C. Linden

Un mandataire

(054498.3/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

HOLZBAU CONTROLING, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6850 Manternach, 1, Aale Berburger Wee.
H. R. Luxemburg B 92.278.

Bericht der Ordentlichen Jahresversammlung vom 5. April 2004

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOLZBAU CONTROLING, G.m.b.H.,

- gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, zur Zeit, Notar in Echternach, am 17. März 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 389 vom 9. April 2003,

- abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, zur Zeit, Notar in Echternach, am 25. März 2003, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 421 vom 17. April 2003,

- abgeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Henri Beck, zur Zeit, Notar in Echternach, am 9. September 2003

hat folgende Beschlüsse gefasst

1. hat die Bilanz sowie das Gewinn- und Verlustkonto, mit ihren jeweiligen Anlagen, des Geschäftsjahres 2003 gebilligt,

2. stellte fest, dass das Geschäftsjahr 2003 mit einem Gewinn / Verlust (negative Zahl) von EUR -95,81 abgeschlossen wurde,

3. hat, gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, beschlossen, das Resultat wie folgt zu verwenden: Gewinn- / Verlustvortrag,

4. beauftragte das Steuerberatungsbüro COMPTABILITE CONSTANT, wohnhaft in Luxemburg, 103, avenue de la Faïencerie, die Bilanz sowie das Gewinn- und Verlustkonto registrieren zu lassen und sie auf dem Handelsgericht zu deponieren zwecks Eintragung im Mémorial.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AQ05223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054502.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

EDIFINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 39.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01675, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2004.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054152.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

ELECTRABEL INVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.222.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

COUR INTERIEURE DECORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 82.771.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour *COUR INTERIEURE DECORATION S.A.*

L. Lefèvre

Administrateur-délégué

(054890.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

COUR INTERIEURE DECORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R. C. Luxembourg B 82.771.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour *COUR INTERIEURE DECORATION S.A.*

L. Lefèvre

Administrateur-délégué

(054891.3/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

DMD, DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1917 Luxembourg, 11, rue Large.

R. C. Luxembourg B 72.049.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg le 25 juin 2004, la résolution suivante:

Le remplacement, dans sa fonction d'administrateur, de M. Jean-Marc Volpelière par M. Roland Cimolino, résidant à L-5681 Dalheim, terminant ainsi le mandat de l'ancien administrateur avec effet au 15 mai 2004, est approuvé.

L'assemblée accorde entière décharge à l'administrateur sortant.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour extrait conforme

DIGITAL MEDIA DEVELOPMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054908.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

ROBIN TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.350.

—
RECTIFICATIF

du bilan au 31 décembre 2002 qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés le 14 août 2003.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(061805.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 9 décembre 2003

Le Conseil décide de résilier les pouvoirs bancaires de Mr Honinckx et de les remplacer par Monsieur Laurent Guedon.

Monsieur Guedon signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société au 9 décembre 2003 sont:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Laurent Guedon, Philippe Hosten, Guy Pesch, Dominique Martin, Alain Purnode, Martinez José, Langlet Benjamin, Antignac Thierry, Jean-François Stevens.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 9 décembre 2003.

J.-M. Heynderickx / A. Segantini / V. Descours

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061517.1//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Signature.

(061520.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 2004

Le Conseil décide de résilier les pouvoirs bancaires de Mrs Martin, Purnode, Hosten, Stevens et de les remplacer par Monsieur Marc Tricot.

Monsieur Tricot signera comme suit: Signature.

Les personnes autorisées à faire fonctionner les comptes de la société au 6 mai 2004 sont:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Marc Tricot, Laurent Guedon, Guy Pesch, Martinez José, Langlet Benjamin, Antignac Thierry.

Ces personnes signeront conjointement à deux et sans limitation de somme.

Strassen, le 6 mai 2004.

M. Tricot / A. Segantini / J.-M. Heynderickx / V. Descours

Président Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061519.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 16 juin 2004

Nominations statutaires

A l'unanimité, l'assemblée décide de reconduire pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007 le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Marc Tricot.

L'assemblée acte la démission présentée par Monsieur Jean-Marc Heynderickx de son mandat d'administrateur et décide à l'unanimité de pourvoir au remplacement de ce mandat en le confiant à Monsieur François Bouriez pour un terme de trois ans échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot, administrateur-délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007;
- Monsieur François Bouriez, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007;
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006;
- Monsieur Vincent Descours, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2006.

Strassen, le 16 juin 2004.

Pour extrait conforme

M. Tricot

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07074. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061510.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 6.813.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 juin 2004 à 10.45 heures à Strassen

Présents: Messieurs M. Tricot, Administrateur
A. Segantini, Administrateur
V. Descours, Administrateur.

Excusé: Monsieur F. Bouriez, Administrateur.

Ordre du jour:

Nomination statutaire

Nomination d'un président administrateur-délégué:

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur-délégué Monsieur Marc Tricot, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Strassen, le 16 juin 2004.

M. Tricot / V. Descours / A. Segantini

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07076. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061511.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SERVICE ANTENNE KIRSCH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2428 Luxembourg, 46, rue Nicolas Ries.

H. R. Luxemburg B 93.865.

Der Unterzeichnete Jemming Daniel geboren am 23. Juni 1973, tritt hiermit seinen Anteil von 24 % der Firma SERVICE ANTENNE KIRSCH, S.à r.l., an Herrn Kirsch Jean, Gerant derselben ab, und bestätigt gleichzeitig den Erhalt von 5.000,- Euro erhalten zu haben.

Die endgültige Summe wird sich nach dem Abschluss von 2003 und 2 1/2 Monate des Jahres 2004 ergeben, und nach Abzug der noch zu bezahlenden Steuern, Affiliation und sonstiges, sowie bei einem eventuellem Gewinn nachgereicht.

Luxemburg, den 15. März 2004.

D. Jemming, J. Kirsch.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061046.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

SERVICE ANTENNE KIRSCH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2428 Luxembourg, 46, rue Nicolas Ries.

H. R. Luxemburg B 93.865.

Der Unterzeichnete Dondelinger Yves geboren am 22. November 1973, tritt hiermit seinen Anteil von 24 % der Firma SERVICE ANTENNE KIRSCH, S.à r.l., an Herrn Kirsch Jean, Gerant derselben ab, und bestätigt gleichzeitig den Erhalt von 5.000,- Euro erhalten zu haben.

Die endgültige Summe wird sich nach dem Abschluss von 2003 und 2 1/2 Monate des Jahres 2004 ergeben, und nach Abzug der noch zu bezahlenden Steuern, Affiliation und sonstiges, sowie bei einem eventuellem Gewinn prozentual nachgereicht.

Luxemburg, den 15. März 2004.

Y. Dondelinger, J. Kirsch.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2004, réf. LSO-AP00352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061043.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

IL ETAIT UNE FOIS..., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5252 Sandweiler, 15, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg F 615.

STATUTS

Entre les soussignées:

1. Luciana Griz, 135, rue Michel Lentz, L-3251 Bettembourg, biologiste, de nationalité brésilienne;
 2. Raffaella Salmeri, 29, rue du Cimetière, L-5214 Sandweiler, enseignante, de nationalité italienne;
 3. Patricia Schurmann Andrade, 15, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler, pédagogue, de nationalité mexicaine;
- et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il a été créé une association sans but lucratif, régie par les présents statuts ainsi que par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Chapitre I^{er}. - Dénomination, Siège social, Durée

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination IL ETAIT UNE FOIS..., Association sans but lucratif. Son siège est fixé à Sandweiler et peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision du conseil d'administration. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. - Objet social

Art. 2. L'association a pour but de créer une bibliothèque-ludothèque, conçue pour enfants de 0 à 12 ans, afin d'éveiller la curiosité à l'écriture des enfants luxembourgeois et étrangers, ayant comme langue maternelle le Portugais, l'Italien ou l'Espagnol, et de faire vivre les langues étrangères présentes au Grand-Duché de Luxembourg, afin de favoriser l'intégration multiculturelle du pays, moyennant la création d'un espace public riche en matériel bibliographique en différentes langues.

Chapitre III. - Les membres

Art. 3. (1) L'association comporte deux catégories de membres, à savoir les membres associés et les membres donateurs. Seuls les membres associés ont le droit de vote à l'assemblée générale et figurent sur la liste des membres déposée au registre de commerce et des sociétés. Cette liste doit être complétée endéans un délai de trois mois après la clôture de l'année sociale.

(2) La qualité de membre associé s'acquiert par le vote d'admission du conseil d'administration, suivi du paiement du montant intégral de la cotisation annuelle due. Le vote d'admission se fera par scrutin secret lors de la première réunion suivant la présentation de la demande en admission. La qualité de membre donateur s'acquiert par le seul paiement de la cotisation.

Art. 4. Le nombre de membres de l'association est illimité, sans toutefois pouvoir être inférieur à 3 (trois).

Art. 5. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans pouvoir dépasser la somme de 125,- EUR. L'assemblée générale peut fixer des montants différents pour les cotisations dues par les membres associés ou donateurs.

Art. 6. (1) La qualité de membre, associé ou donateur, se perd par la démission qui est à adresser par écrit au conseil d'administration. Est de plein droit réputé démissionnaire le membre associé ou donateur qui n'a pas payé sa cotisation dans un délai de 6 mois après l'échéance de celle-ci.

(2) Chaque membre, associé ou donateur, peut être exclu de l'association pour des paroles, actes ou écrits susceptibles de nuire de par leur forme ou leur contenu à la qualité, à la réputation ou au bon fonctionnement de l'association. Un membre peut de même être exclu s'il refuse de se conformer aux présents statuts, ou aux décisions de l'assemblée générale ou du conseil d'administration.

Chapitre IV. - L'assemblée générale

Art. 7. L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par année. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer l'assemblée générale extraordinaire, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Art. 8. Les convocations, contenant l'ordre du jour, se feront par simple lettre, au moins huit jours avant la date fixée de l'assemblée.

Art. 9. Tout membre associé présent a droit à une voix, et peut se faire représenter par un autre membre associé de l'association. Les membres donateurs peuvent assister aux assemblées générales, sans droit de vote.

Art. 10. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents, à l'exception des cas prévus par la loi ou les présents statuts. L'assemblée générale décide par vote à main levée sauf si elle en décide autrement. La proposition de procéder par un mode de vote autre que par main levée doit être appuyée par un vingtième des membres associés présents. Le changement du mode de vote ne vaut chaque fois que pour une seule résolution de l'assemblée.

Art. 11. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement, par une des personnes suivantes, en ordre de subsidiarité: le vice-président, le secrétaire, le trésorier, le membre le plus âgé du conseil d'administration, le membre le plus âgé de l'association.

Art. 12. (1) L'assemblée générale peut valablement prendre une résolution qui n'a pas figuré sur l'ordre du jour si elle en décide ainsi par vote. Pour être soumise au vote de l'assemblée générale séance tenante, une telle proposition doit être appuyée par un vingtième des membres associés présents.

(2) Les membres peuvent prendre connaissance des résolutions prises par l'assemblée générale au siège de l'association, sans déplacement.

Chapitre V. - Le conseil d'administration

Art. 13. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui sont élus par l'assemblée générale parmi les membres associés. La durée du mandat des administrateurs est d'un an. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables sans motif par une décision de l'assemblée générale. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, le conseil coopte provisoirement un nouveau membre, qui doit être confirmé par la prochaine assemblée générale.

Art. 14. (1) Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou, celui-ci étant empêché, du vice-président. Les séances sont présidées par le président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le vice-président ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs présents. Le conseil ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

(2) Toutes les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des administrateurs présents. Le vote se fait par main levée, sauf si le conseil décide de procéder par vote secret. Aucun administrateur ne peut se faire représenter. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un de ses membres.

Art. 15. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du conseil.

Chapitre VI. - Comptes sociaux, Modification des statuts, Liquidation, Dissolution

Art. 16. Les comptes sont tenus par le trésorier, qui est chargé de la gestion financière de l'association. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 17. Le compte de l'année sociale écoulée et le budget de l'exercice suivant sont élaborés par le conseil d'administration et sont votés par l'assemblée générale annuelle. L'approbation du compte de l'exercice vaut de plein droit décharge aux membres du conseil d'administration. L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf le premier exercice, qui se termine le 31 décembre 2004.

Art. 18. La modification des statuts de l'association s'opère conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 19. L'assemblée générale qui prononce la dissolution de l'association nommera parmi les membres du conseil d'administration un liquidateur qui donnera, après l'acquittement du passif, à l'actif subsistant une affectation qui se rapprochera autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée. Après l'achèvement des opérations de liquidation, l'assemblée générale votera l'approbation des comptes de liquidation, qui vaut de plein droit décharge au liquidateur.

Sandweiler, le 25 juillet 2004.

L. Griz / R. Salmeri / P. Schurmann Andrade

Les membres

Résolutions

La première assemblée générale, se considérant valablement constituée, prend les résolutions suivantes:

1. Nomination du Conseil d'Administration:

Est nommée Présidente Madame Patricia Schurmann Andrade;

Est nommée Secrétaire Madame Raffaella Salmeri;

Est nommée Trésorière Madame Luciana Griz.

2. Détermination du siège social:

Le siège social de l'association est fixé à L-5252 Sandweiler, 15, rue Michel Rodange.

3. Fixation des cotisations:

Pour le premier exercice social, la cotisation des membres est fixée à 10,- EUR.

Sandweiler, le 25 juillet 2004.

L. Griz / R. Salmeri / P. Schurmann Andrade

Les membres

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07271. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

THIRD MILLENNIUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 57.132.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 30 juin 2004 que:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (Luxembourg),
- Monsieur Rolando Polli, demeurant à Genolier (Suisse).

Sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Que:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy (France), demeurant à Luxembourg,
Est élu Administrateur pour une durée d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003;

Et que:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant à Luxembourg,
Est réélu Commissaire aux Comptes pour une durée d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01712. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054529.3/802/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2004.

EUROPLANTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 85.954.

Conseil d'Administration du 25 mars 2004

L'an deux mille quatre (2004), le 25 mars, à 14.00 heures, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme EUROPLANTS INTERNATIONAL S.A., à son siège social à Luxembourg.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Madame Jacqueline Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant à B-9070 Heusden (Belgique), 38a, Wellingstraat.

Membres présents:

1. Madame Jacqueline Van Damme, administrateur de sociétés, demeurant à B-9070 Heusden (Belgique), 38A, Wellingstraat,
2. C.D.W. INC., inscrite sous le numéro de Registre 34590-23, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes DE USA,
3. A.S.D.W. INC. inscrite sous le numéro de Registre 34590-24, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes DE USA.

Les membres du Conseil d'Administration présents constatent avoir été régulièrement réunis; le Conseil d'Administration étant valablement constitué afin de délibérer et décider ce qui suit:

Monsieur le Président du Conseil d'Administration constate:

- que le Conseil d'Administration a pour ordre du jour:

* le changement du siège social.

Ensuite, le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, il a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

- Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07919. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061778.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

ESTATE BROKERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.710.

Conseil d'Administration du 25 mars 2004

L'an deux mille quatre (2004), le 25 mars à 14.00 heures, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société anonyme ESTATE BROKERS S.A. à son siège social à Luxembourg.

La séance s'est ouverte sous la présidence de Monsieur Florent Elchardus, agent immobilier, demeurant à B-3800 St Truiden, 7/402, Casinostraat (Belgique).

Membres présents:

1. Monsieur Florent Elchardus, agent immobilier, demeurant à B-3800 St Truiden, 7/402, Casinostraat (Belgique),
2. F.S.E. 01 INC., ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes DE USA,
3. F.S.E. 02 INC. ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes DE USA.

Les membres du Conseil d'Administration présents constatent avoir été régulièrement réunis; le Conseil d'Administration étant valablement constitué afin de délibérer et décider ce qui suit:

Monsieur le Président du Conseil d'Administration constate:

- que le Conseil d'Administration a pour ordre du jour:

* le changement du siège social.

Ensuite, le Conseil d'Administration aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, il a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

- Les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 6, rue Jean-Pierre Brasseur à L-1258 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Signature / Signature / Signature

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07911. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061777.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

BRALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 31.640.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2004, réf. LSO-AS07050, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(062063.3/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CAVENTOU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.474.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juillet 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062069.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MAZARS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.754.

Le bilan au 31 août 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AE07866, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

MAZARS CONSULTING S.A.

Signature

(061826.3/1682/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

MAZARS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.754.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 décembre 2003

L'Assemblée décide de nommer les administrateurs suivants pour une durée de 6 ans:

- Monsieur Hans-Jürgen Salbach, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, délégué à la gestion journalière,
- Monsieur Yves Mertz, administrateur de sociétés, demeurant à Lottert, Belgique,
- Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Thionville, France.

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans de:

- Madame Susanna Ferron, employée privée, demeurant à Peppange.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 août 2009.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

MAZARS CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061822.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

D'AMICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 29.027.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 9 juin 2004

L'Assemblée note la demande de M. Anthony C. Ampazis de démissionner de son poste d'administrateur et décide à l'unanimité d'accepter cette démission, lui donnant entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée nomme en remplacement de M. Anthony C. Ampazis un nouvel administrateur en la personne de M. Paolo d'Amico, demeurant à Rome, 00186 Italie, Via delle Botteghe Oscure n° 32, lequel déclare accepter sa nomination es qualité d'administrateur et en remercie l'Assemblée.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2005.

L'Assemblée confirme les mandats d'administrateurs de Messrs. Cesare d'Amico, Marco Fiori et Massimo Scaramella, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2005.

L'Assemblée, sur la base des propositions du Conseil d'Administration réunit en date du 28 mai 2004, confirme M. Cesare d'Amico à son poste de Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée, sur la base des propositions du Conseil d'Administration réunit en date du 28 mai 2004, décide en outre de nommer M. Marco Fiori es qualité d'Administrateur-délégué, lui conférant par la même tous les pouvoirs de gestion journalière ordinaire des affaires de la société, qu'il exercera par le biais d'un pouvoir de signature individuelle et sans que ses décisions, pour être valables, nécessitent la ratification des actes de la part du Conseil d'Administration.

L'Administrateur-délégué ainsi nommé aura en particulier dans le cadre exclusif de la gestion journalière ordinaire, le pouvoir d'assurer cette dernière, le pouvoir de représenter la D'AMICO INTERNATIONAL S.A. par-devant toute autorité judiciaire ou non, publique ou privée, tout cocontractant, tout établissement de crédit et toute banque, le pouvoir de souscrire tout contrat et d'émettre tout type de garantie, d'en négocier les termes et d'engager ainsi la D'AMICO INTERNATIONAL S.A., le pouvoir de signer toute lettre de crédit, chèque ou tout autre instrument de paiement, le pouvoir d'ouvrir des comptes courants et celui de contrôler la gestion commerciale, financière, juridique, fiscale et administrative de la D'AMICO INTERNATIONAL S.A.

M. Marco Fiori déclare accepter sa nomination es qualité d'Administrateur-délégué et en remercie l'Assemblée.

En application des lois en vigueur en la matière, il appartiendra au Conseil d'Administration de rendre compte annuellement de cette gestion journalière ordinaire déléguée, à l'Assemblée Générale.

Le nouveau Conseil d'Administration sera ainsi composé comme suit:

- M. Cesare d'Amico, demeurant à Rome, 00198 Italie, Via Panama n° 88, Président du Conseil;
- M. Paolo d'Amico, demeurant à Rome, 00186 Italie, Via delle Botteghe Oscure n° 32, Administrateur;
- M. Marco Fiori, demeurant à Saint-Jean-Cap-Ferrat, 06230 France, «Villa la Mandarine», Chemin du Musée, Administrateur-délégué;
- M. Massimo Scaramella, demeurant à Monte-Carlo, 98000 Principauté de Monaco, Bd Princesse Charlotte n° 13, Administrateur.

Enfin, l'Assemblée confirme Mme Monique Maller avec adresse professionnelle à Luxembourg, L-2763 Luxembourg, Rue Ste Zithe n° 12 ès qualité de Commissaire aux comptes avec mandat à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07364. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061126.3/680/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

ENCORE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 82.779.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Signature.

(062043.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ENCORE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 82.779.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue le 23 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal que:

- l'Assemblée Générale a approuvé le bilan ainsi que le compte de profits et pertes de l'exercice social clos au 31 décembre 2003;

- l'Assemblée Générale a accordé décharge aux Administrateurs ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat couvrant l'exercice social clos au 31 décembre 2003;

- l'Assemblée Générale a reconduit dans leurs fonctions, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004, les administrateurs, à savoir:

Monsieur Allan Mattias Salin, né le 9 mai 1973 à Österaker (Suède), demeurant au 19, Bergsundstrand, S-117 38 Stockholm (Suède),

Monsieur Mikael Ulf Holmberg, né le 22 juin 1959 à Äker (Suède), demeurant au 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage (Luxembourg),

Madame Nadine Romaine Ginette Gloesener, née le 12 janvier 1973 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant au 53A, rue Principale, L-9190 Vichten (Luxembourg);

- l'Assemblée Générale a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2004, Mr Gilles Wecker, demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg;

- l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour ENCORE ENTERPRISES S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062040.3/1005/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

AMADEUS YACHT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 101.938.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the sixth day of July.
Before us Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. FERT & CIE, a «société en commandite» under Swiss Law, having its registered office in Geneva (Switzerland), rue Fendt 2-4, registered at the Trade Register of Geneva under number CH-660-0053954-9,

here represented by Mrs. Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given on 21 June 2004;

2. Mr Jean-Claude Fert, travel consultant, residing in CH-1205 Geneva (Switzerland), rue Jean-Sénebier 4, here represented by Mrs. Xenia Kotoula, company director, residing professionally in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

by virtue of a proxy given on 21 June 2004.

Said proxies, initialled ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have drawn up the following Articles of Incorporation of a company, which they intend to organize among themselves.

Name - Registered Offices - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company («société anonyme») is herewith organised under the name of AMADEUS YACHT HOLDING S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of 31 July 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) represented by six thousand (6,000) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three directors, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the general meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, or cable, telex or telefax, to be confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which is competent to determine all matters not reserved for the general meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their relations with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting, which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the general meeting. It may not, however, exceed six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Tuesday of the month of June at 10,00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the statutory general meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the general meeting, which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and the Law of 31 July 1929 on Holding Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of 10 August 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,250.-).

Transitory dispositions

1. The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on 31 December 2004.
2. The first annual general meeting shall be held in 2005.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, represented as mentioned here above, the appearing parties declare to subscribe the shares as follows:

1.- FERT & CIE, pre-named, five thousand nine hundred and ninety-nine shares	5,999
2.- Mr Jean-Claude Fert, pre-named, one share	1
Total: six thousand shares	6,000

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves as duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

1. The company's address is fixed at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
2. The following have been elected as directors, their term of office expiring at the general meeting of the year 2005:
 - a) Mr Jean-Claude Fert, travel consultant, born in Geneva (Switzerland), on 25 January 1947, residing in CH-1205 Geneva, rue Jean-Sénebier 4,
 - b) TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84,993,
 - c) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 94,030.

The general meeting hereby authorises the board of directors to elect among its members a managing director, to whom the daily managing of the Company will be delegated, according to article 11 of the Articles of Association.

3. The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the general meeting of the year 2005:

ALLIANCE REVISION, S.à r.l., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 46,498.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. FERT & CIE, une société en commandite de droit suisse, ayant son siège social à Genève (Suisse), rue Fendt 2-4, enregistrée au Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660-0053954-9,

ici représentée par Madame Xenia Kotoula, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 juin 2004;

2. Monsieur Jean-Claude Fert, conseiller en matière de voyages, demeurant à CH-1205 Genève (Suisse), rue Jean-Sénebier 4,

ici représenté par Madame Xenia Kotoula, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 21 juin 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqués ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination d'AMADEUS YACHT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois administrateurs au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille deux cent cinquante euros (EUR 2.250,-).

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, celles-ci déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- FERT & CIE, précitée, cinq mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	5.999
2.- Monsieur Jean-Claude Fert, précité, une action	1
Total: six mille actions	6.000

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005:
 - a) Monsieur Jean-Claude Fert, conseiller en matière de voyages, né à Genève (Suisse), le 25 janvier 1947, demeurant à CH-1205 Genève, rue Jean-Sénébier 4,
 - b) TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

c) TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 94.030.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un administrateur-délégué à qui sera déléguée la gestion journalière de la société, en conformité avec l'article 11 des statuts.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2005:

ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.498.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Kotoula, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, vol. 144S, fol. 34, case 1. – Reçu 600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

E. Schlessler.

(061764.3/227/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

SCAN MARITIME S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 22.914.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juillet 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062073.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

HIPARFIN, HOLDING INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.379.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société HOLDING INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES «HIPARFIN» établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062085.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

HIPARFIN, HOLDING INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.379.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 14.50 heures.

Sont présents:

- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

- Monsieur Emile Schneider, Administrateur

- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.55 heures.

J. Tordoer / E. Schneider / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07455. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062086.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ADILEV HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.556.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juillet 2004 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoer Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2010.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062077.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

WOLFF PIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, route de Belvaux.

R. C. Luxembourg B 92.016.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le quatorze juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Pit Wolff, paysagiste, demeurant à L-4671 Obercorn, 71, avenue du Parc des Sports.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée WOLFF PIT, S.à r.l., avec siège social à L-4025 Esch-sur-Alzette, 52, route de Belvaux, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 janvier 2003, publié au Memorial, Recueil C des Sociétés et Associations, numéro 348, du 1^{er} avril 2003;

- que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq parts sociales (125) de cent euros (EUR 100,-).

Monsieur Pit Wolff, prénommé, est associé et propriétaire des cent parts sociales (100) de la prédite société;

- que l'activité commerciale de la société a cessé à compter rétroactivement du 31 décembre 2003;

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2003;

Monsieur Pit Wolff, prénommé, est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute et ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée à compter rétroactivement du 31 décembre 2003;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de l'associé, sis à L-4671 Obercorn, 71, avenue du Parc des Sports.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à cinq cents euros (EUR 500,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Wolff, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2004, vol. 898, fol. 61, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2004.

Pour copie conforme

A. Biel

Notaire

(061183.3/203/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2004.

GARAGE RUDY REUTER DIEKIRCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, 26, route d'Ettelbruck.
R. C. Luxembourg B 95.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2004

L'an deux mille quatre, le 16 juin à 10.00 heures.

Les actionnaires de la Société sus-dénommée se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège de la FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., sise à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sur convocation faite par le Conseil d'Administration. A l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Constatant que le mandat du Réviseur d'Entreprises, la Société:

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B. 43.298,

est arrivé à terme, il est décidé de le renouveler pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2005.

Le Réviseur d'Entreprises ainsi nommé déclare accepter son nouveau mandat.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, réf. LSO-AR05979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902369.3/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 juillet 2004.

THE MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 46.846.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le 22 juillet.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MODERN FUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures et est présidée par Monsieur Mikael Holmberg, demeurant à Leudelange.

Monsieur le Président désigne Madame Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, comme secrétaire de l'assemblée.

Monsieur Gilles Wecker, demeurant à Luxembourg, est élu comme scrutateur.

Monsieur le Président déclare que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. De donner décharge comme administrateur du conseil d'administration à M. Nico Birchen, directeur de société, demeurant à Esch-sur-Alzette.

2. D'élire comme nouvel administrateur du Conseil M. Pierre Arens, directeur de société, demeurant à Roodt/Syr.

Le conseil d'administration se compose alors comme suit:

- M. Anders Fällman
- M. Mikael Holmberg
- M. Pierre Arens
- M. Marc Beuls

II. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions détenues de chacun d'eux sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les procurations des actionnaires représentés et des membres de l'assemblée; cette liste de présence et ces procurations resteront annexées à l'original de ces minutes pour être enregistrées avec cet acte.

III. Il appert de la liste de présence que les 4.000 (quatre mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge à M. Nico Birchen comme administrateur du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élire M. Pierre Arens comme nouvel administrateur du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant plus la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée à 14.30 heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres de l'assemblée.

Signé: M. Holmberg, N. Gloesener, G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08041. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(062139.3/1369/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 23.162.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société MERAMI HOLDING établi en ses bureaux, 3b, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme
M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062090.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 23.162.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 17.15 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Fernand Dondelinger, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17.20 heures.

G. Glesener / F. Dondelinger / J. Tordoor
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062091.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MOVILLIAT PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 56.545.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Windhof le 28 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal la décision de remplacer un administrateur:

Administrateur démissionnaire: Madame Julie Movilliat demeurant 5, Chemin des écrevisses à B-6717 Tattert
Nouvel Administrateur: Madame Sophie Movilliat demeurant à B-6717 Attert, 194, Impasse du Meunier.

Windhof, le 28 juin 2004.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07504. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062245.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

S.B.A. S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 14.734.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société S.B.A. S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062096.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

S.B.A. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 14.734.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.35 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Fernand Dondelinger, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8.40 heures.

G. Glesener / F. Dondelinger / J. Tordoor

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07461. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062098.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

DENEBOLA, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 17.465.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société DENEBOLA établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062101.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

DENEBOLA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 17.465.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.10 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Madame Liliane Klepper, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.15 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / L. Klepper
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062102.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ELISA EUROPEENNE ET LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 16.422.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société ELISA EUROPEENNE ET LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme
M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062103.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ELISA EUROPEENNE ET LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 16.422.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 12.10 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Madame Liliane Klepper, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.15 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / L. Klepper
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062104.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CEGEDEL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R. C. Luxembourg B 91.753.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Signature.

(062181.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CDRC INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 101.989.

STATUTES

In the year two thousand four, on the nineteenth day of July.
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

CDRC WORLDWIDE LTD, a company incorporated and organized under the laws of Bermuda, with registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the registrar of companies of Bermuda under number EC-35592,

here represented by Me Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on July 19, 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration**Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name CDRC INVESTMENTS, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any two managers of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers

The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual Accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General Provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Thereupon, CDRC WORLDWIDE LTD, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- David H. Wasserman, financial professional, born on February 2, 1967 in Scarsdale, New York, USA, residing at 77 Brewster Road, Scarsdale, New York, USA 10583;

- Nathan K. Sleeper, financial professional, born on November 10, 1973 in Minnesota, residing at 210 E. 68th St., New York, USA.

2. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le dix-neuvième jour du mois de juillet.
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CDRC WORLDWIDE LTD, une société de droit des Bermudes, avec siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, inscrite au registre de commerce des Bermudes sous le numéro EC-35592, ici représentée par Maître Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg.
en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CDRC INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

CDRC WORLDWIDE LTD, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - David H. Wasserman, professionnel financier, né le 2 février 1967 à Scarsdale, New York, USA, résidant à 77 Brewster Road, Scarsdale, New York, USA 10583;
 - Nathan K. Sleeper, professionnel financier, né le 10 novembre 1973 dans le Minnesota, résidant au 210 E. 68th St., New York, USA.
2. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juillet 2004, vol. 428, fol. 28, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(062736.3/242/386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

SIVRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 18.252.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SIVRY S.A.H. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062106.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SIVRY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.252.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 9.25 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Madame Liliane Klepper, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.35 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / L. Klepper

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07471. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062107.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TOMKINS OVERSEAS FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 86.643.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062187.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 41.955.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société TALMONDAISE HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07472. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062111.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TALMONDAISE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 41.955.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.20 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.25 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07474. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(062113.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CGER-ASLK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Schäfer.

(062409.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

CGER-ASLK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.866.

Procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenu au siège social le 30 avril 2004

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Roland Moyses.

Le président appelle M. Jean-Marie Defossé aux fonctions de secrétaire.

L'assemblée désigne M. Luc Van Den Meersschaut comme scrutateur.

Composition de l'assemblée

Sont présents ou représentés les actionnaires dont le nom ou la dénomination, ainsi que le nombre d'action, sont repris sur la liste de présence ci annexée.

Il ressort de celle-ci que les 12.750 actions, représentant le capital de la société, sont toutes présentes ou représentées et donnent droit à 12.750 voix.

Le président expose l'ordre du jour à l'assemblée générale:

- approbation des comptes au 31 décembre 2003.
- décharge aux administrateurs et au commissaire.
- Proposition d'affectation du résultat.
- composition du conseil d'administration

L'assemblée se déclare valablement constituée, et apte à délibérer sur son ordre du jour.

L'assemblée dispense le président de donner lecture du rapport du commissaire, chaque actionnaire reconnaissant en avoir reçu un exemplaire et en avoir pris connaissance.

L'assemblée prend les résolutions suivantes:

L'assemblée Générale du 30 avril 2004, à l'unanimité, approuve le bilan et le compte de résultat clôturés au 31 décembre 2003.

L'exercice s'est soldé par un bénéfice après impôts de 5.983.961,- EUR.

Un acompte sur dividendes de 6.311.250,- EUR a déjà été versé en décembre 2003.

L'assemblée Générale décide à l'unanimité de reporter le solde du bénéfice disponible, soit 882.475,73 EUR.

La répartition de l'acompte sur dividendes se décompose comme suit:

Réserve disponible:	1.209.765,51 EUR
Bénéfice 2003:	5.983.960,22 EUR
Bénéfice disponible:	7.193.725,73 EUR
Acompte sur dividendes:	- 6.311.250,00 EUR
Bénéfice à reporter:	<u>882.475,73 EUR</u>

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

L'assemblée générale décide d'entériner la décision du conseil d'administration du 30 septembre 2002 de désigner Messieurs Roland Moyses et Kris Vanderstede comme administrateur.

L'assemblée générale prend note de la démission de sa fonction d'administrateur de M. Thierry Charlier.

L'assemblée générale décide de nommer deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans prenant fin au terme de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

- M. Philippe Latour
- M. Stéphane Vomscheid

Les décisions ci-avant sont prises à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 15.30 heures.

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2003

M. Roland Moyses, président, domicilié à 1080 Bruxelles (Belgique), rue du bon Pasteur, 24

M. Luc Van Den Meersschaut, administrateur délégué, domicilié à 9470 Denderleeuw (Belgique), Wijmenierlaan, 26

M. Jean-Marie Defossé, administrateur délégué, domicilié, à 7810 Maffle (Belgique), rue des Chauffours, 2

M. Jacques Hansoulle, administrateur, domicilié à 6700 Arlon (Belgique), chemin de Weyler, 69

M. Robert Rippinger, administrateur, domicilié à 4499 Limpach (Grand-Duché de Luxembourg), rue de Reckange, 35

Monsieur Kris Vanderstede, administrateur, domicilié à 9840 De Pinte (Belgique), Eikelstraat, 18

M. Thierry Charlier, administrateur, domicilié à 5030 Lonzeé (Belgique), rue Try Coleau, 23

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCooper, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443 à Luxembourg, L-1014

Situation du Capital

Le Capital souscrit est entièrement libéré, s'élève à 3.500.000,- EUR et est représenté par 12.750 actions nominatives sans désignation de valeur nominale.

Signature / Signature / Signature

Le scrutateur / Le Président / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2004, réf. LSO-AS08614. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062417.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

GRANDIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.236.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07926, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062434.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TENNYSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 25.119.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société TENNYSON HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07475. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062118.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TENNYSON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.119.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.30 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.35 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07476. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062119.4/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OCM LUXEMBOURG REAL ESTATE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.474.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 28 juin 2004

Il a été décidé le 28 juin 2004 par l'Associé Unique de la Société de nommer, pour une période indéterminée M. Peter Gerrard, 34, Domaine de Brameshof, L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société en remplacement de M. Bruno Bagnouls, 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont la démission, avec effet immédiat au 28 juin 2004 a été acceptée par l'Associé Unique, qui lui a donné pleine et entière décharge pour sa gestion.

En conséquence, le Conseil de Gérance de la Société est à présent constitué par M. Jean Plant, M. Mark Oei, M. Brett Wyard, M. Sean Armstrong et M. Peter Gerrard.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07621. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062219.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TERRYHOLD S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 26.480.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société TERRYHOLD S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062121.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TERRYHOLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.480.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.35 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.40 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062123.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

OCM LUXEMBOURG OPPORTUNITIES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 97.473.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société le 28 juin 2004

Il a été décidé le 28 juin 2004 par l'Associé Unique de la Société de nommer, pour une période indéterminée, M. Peter Gerrard, 34, Domaine de Brameshof, L-8290 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg, comme gérant de la Société en remplacement de M. Bruno Bagnouls, 398, route d'Esch, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont la démission, avec effet immédiat au 28 juin 2004 a été acceptée par l'Associé Unique, qui lui a donné pleine et entière décharge pour sa gestion.

En conséquence, le Conseil de Gérance de la Société est à présent constitué par M. Jean Plant, M. Mark Oei, M. Brett Wyard, M. Sean Armstrong et M. Peter Gerrard.

Conformément à l'article 10 des statuts de la Société, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toutes personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07624. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062220.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

THETYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 50.141.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société THETYS HOLDING S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

M^e D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062129.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

THETYS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.141.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 11.35 heures.

Sont présents:

- Monsieur Guy Glesener, Administrateur
- Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur
- Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

- Fixation du siège social.

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11.40 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07482. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062130.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

**FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable
(liquidée).**

Siège social: Luxembourg, 13, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.772.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 juillet 2004

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Les rapports du liquidateur et du réviseur d'entreprises à la liquidation sont approuvés.
2. Décharge est accordée au liquidation pour l'accomplissement de son mandat.
3. Décharge est accordée aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de mise en liquidation.
4. L'assemblée décidée de clôturer la liquidation.
5. L'assemblée décide de garder les archives et comptes de la Société à l'ancien siège social pour une durée de 5 ans.
6. L'assemblée décide de consigner, le cas échéant, auprès de la Caisse de Consignation, toute somme qui n'aura pas été distribuée à la clôture de la liquidation aux ayants droit respectifs.

Le liquidateur a décidé de payer un produit de liquidation de USD 0,35 par action. Celui-ci est payable à partir du 23 juillet 2004 aux actionnaires enregistrés.

Pour FRAMLINGTON RUSSIAN INVESTMENT FUND

Signature.

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062880.3/534/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MOVILLIAT TERRAINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 10, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 59.968.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Windhof le 28 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal la décision de remplacer un administrateur:
Administrateur démissionnaire: Madame Julie Movilliat, demeurant 5, Chemin des Ecrevisses à B-6717 Tattert.
Nouvel Administrateur: Madame Sophie Movilliat, demeurant à B-6717 Attert, 194, Impasse du Meunier.
Windhof, le 28 juin 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062247.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

RIN-PWENE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R. C. Luxembourg B 49.706.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Pétange le 30 juin 2004

Il résulte dudit procès-verbal la décision de remplacer un administrateur:
Administrateur démissionnaire: Madame Julie Movilliat demeurant 5, Chemin des Ecrevisses à B-6717 Tattert.
Nouvel Administrateur: Madame Sophie Movilliat demeurant à B-6717 Attert, 194, Impasse du Meunier.
Windhof, le 28 juin 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07510. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062248.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

I&T LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 74.250.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 7 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 7 juillet 2004 que:

1. L'associé unique a accepté la démission de Sharon Alvarez-Masterton, né le 1^{er} janvier 1968 à Guernsey et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, en tant que gérante, avec effet au 20 mai 2004 et lui a donné décharge pour son mandat;

2. L'associé unique a nommé Monsieur Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, en tant que gérant, avec effet au 20 mai 2004.

Il en résulte qu'à compter du 20 mai 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Laurence McNairn
- Alistair Boyle

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062270.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

RUBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 58.499.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 27 juillet 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination erronée de Monsieur Bas Schreuders, en date du 11 octobre 2002, par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur, en remplacement de Michal Wittman, telle que publiée erronément dans le Mémorial C n° 32 du 13 janvier 2003, a été annulée; nomination faite à l'insu du Conseil d'Administration en place à cette date.

Monsieur Bas Schreuders a été révoqué de sa fonction d'administrateur, avec effet au 11 octobre 2002.

Il est confirmé que le Conseil d'Administration est dès lors composé comme suit:

- Oriol Mestré, administrateur et administrateur-délégué,
- CRITERIA, S.à r.l., administrateur,
- PROCEDIA, S.à r.l., administrateur.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour RUBIS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08244. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062279.3/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

MALLETT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.699.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 7 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 7 juillet 2004 que:

1. L'associé unique a accepté la démission de Sharon Alvarez-Masterton, née le 1^{er} janvier 1968 à Guernesey et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérante, avec effet au 20 mai 2004 et lui a donné décharge pour son mandat.

2. L'associé unique a nommé Monsieur Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérant, avec effet au 20 mai 2004.

Il en résulte qu'à compter du 20 mai 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Laurence McNairn
- Alistair Boyle

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062282.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

ADRIATIC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 76.498.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 7 juillet 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 7 juillet 2004 que:

1. L'associé unique a accepté la démission de Sharon Alvarez-Masterton, née le 1^{er} janvier 1968 à Guernesey et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérante, avec effet au 20 mai 2004 et lui a donné décharge pour son mandat.

2. L'associé unique a nommé Monsieur Alistair Boyle, né le 13 juin 1976 à Glasgow et ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey, en tant que gérant, avec effet au 20 mai 2004.

Il en résulte qu'à compter du 20 mai 2004, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Séverine Michel
- Laurence McNairn
- Alistair Boyle

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, réf. LSO-AS07358. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062288.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

HAMOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.390.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2004, réf. LSO-AS07924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(062437.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BEENYN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.958.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

BEENYN INVESTMENTS S.A.

R. Scheifer-Gillen / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(062443.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.838.

In the year two thousand four, on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, a société anonyme, having its registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 55.838, incorporated by deed dated on 12 August 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 439 on 6 September 1996 and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on November 24, 2003, published in the Mémorial C number 167 of February 10, 2004.

The meeting is presided by Mr Benoît Andrienne, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Yannick Kantor, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Loïc Calvez, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. All the shares being in nominative form, the meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to all the shareholders on March 9th 2004.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Update of Article 12 of the Articles of Incorporation by adding the following description:

«The Board of Directors may, at its discretion and under the provisions of the Prospectus, decide to suspend temporarily the issue of new shares of the Company. The decision of suspension will be published in one Luxembourg newspaper and in such other newspapers as the Board of Directors may decide. The registered shareholders shall also be informed by a notice sent by mail at their address recorded in the Register of Shareholders. If bearer shares have been issued, the notice shall moreover be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of Luxembourg. The subscription orders received during the temporary closing of subscription will not be kept for further treatment.

During the period of suspension, the shareholders will remain free to redeem their shares at any Valuation Day.

The Board of Directors may decide, at its discretion and under the provisions of the Prospectus, to reopen the issue of shares. The shareholders and the public will be informed according to the same modalities as mentioned here above.»

2. Miscellaneous.

III. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

IV. The said list and the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

V. It appears from the attendance list that out of the 530,758.782 shares in issue, only 17,470 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting.

VI. Seen the agenda and the prescriptions of article 67 of the law on commercial companies, the present meeting is not regularly constituted and cannot deliberate on the agenda.

VII. A second extraordinary general meeting will be convoked with the same agenda, which regularly constituted shall validly deliberate, whatever the portion of the capital may be represented.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, ayant son siège social sis au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg section B numéro 55.838, constituée suivant acte reçu le 12 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 6 septembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C n° 167 du 10 février 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Andrianne, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yannick Kantor, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Loïc Calvez, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Toutes les actions étant en la forme nominative, l'assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et envoyées par recommandé à chacun de tous les actionnaires le 9 mars 2004.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise à jour de l'Article 12 des statuts par l'ajout de la description suivante:

«Le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion et selon les termes du prospectus, décider de suspendre temporairement l'émission d'actions nouvelles de la Société. La décision de suspension sera publiée dans un journal luxembourgeois et dans tout autre journal dans lequel le Conseil d'Administration décidera de publier. Les actionnaires nominatifs seront informés par courrier à leur adresse telle que mentionnée dans le Registre des Actionnaires. Si des titres au porteur ont été émis, un avis de convocation sera également publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, du Luxembourg. Les ordres de souscription reçus pendant la période de fermeture temporaire de souscription ne seront pas gardés pour traitement ultérieur.

Durant la période de suspension, les actionnaires demeureront libres de racheter leurs actions à chaque jour d'évaluation.

Le Conseil d'Administration peut décider, à sa seule discrétion et selon les termes du prospectus, de rouvrir l'émission d'actions. Les actionnaires ainsi que le public seront informés selon les mêmes modalités que celles mentionnées ci-dessus.»

2. Divers.

III. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

IV. Ladite liste de présence et les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

V. Il appert de cette liste de présence que des 530.758,782 actions en circulation, 17.470 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI. Vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour.

VII. Une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires sera convoquée dans les formes et délais légaux avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: B. Andrianne, L. Calvez, Y. Kantor, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, vol. 20CS, fol. 66, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

J. Elvinger.

(061515.2/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.

UKNITUM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 64.143.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

UKNITUM HOLDING S.A.

A. Schaus / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(062444.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SPECTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.712.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS07998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

SPECTRA S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(062447.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

KEYPARTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 76.573.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2004, réf. LSO-AS08055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2004.

KEYPARTNER HOLDING S.A.

F. Innocenti / V. Arno'

Administrateurs

(062459.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2004.

TEGRAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5610 Bad-Mondorf, 1, avenue des Bains.
H. R. Luxemburg B 101.934.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den siebten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtwohnsitz in Pétange.

Ist erschienen:

Herr Martin Schneider, Geschäftsführer, geboren in Wadgassen (D), am 7. Mai 1956, wohnhaft in D-66802 Überherrn-Altforweiler, Felsberger Str. 50,
handelnd:

a) im eigenem Namen,

b) im Namen und für Rechnung von Frau Anna Maria Schneider geb. Zipp, Dipl.oec.troph., geboren in Wadgassen (D) am 1. Dezember 1957, wohnhaft in D-66802 Überherrn-Altforweiler, Felsberger Str. 50,
aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit dieser formalisiert zu werden.

Diese Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Vorgenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

Titel I.- Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den Inhabern der hiermit geschaffenen und noch später zu schaffenden Anteilen, wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung TEGRAL, S.à r.l. gegründet, die der nachstehenden Satzung und luxemburgischem Recht unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Bad-Mondorf. Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Waren des technischen Industriebedarfs sowie die Konfektionierung vorgefertigter Bauteile und die damit verbundenen Dienstleistungen. Die Gesellschaft kann auch jede Art von Tätigkeit ausführen, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördert. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf. Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können in keinem Fall einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Titel II.- Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Stammkapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

- 1) Herr Martin Schneider, vorgeannt, fünfzig Anteile
- 2) Frau Anna Maria Schneider, geborene Zipp, vorgeannt, fünfzig Anteile

Total: einhundert (100) Anteile

Die Gesellschaftsanteile wurden voll eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und am Gewinn der Gesellschaft.

Art. 9. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Bei Verkauf von Anteilen an Drittpersonen wird den Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zuerkannt, das dreißig Tage nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die dreiviertel des Kapitals vertreten.

Im Todesfall eines Gesellschafters kann die Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebenden Gesellschafter erfolgen.

Art. 10. Die Gesellschaft kann in Gemäßheit der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Gesellschaftsanteile erwerben.

Art. 11. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen kann nur durch privatschriftlichen oder notariell beurkundeten Abtretungsvertrag erfolgen.

Die Übertragung ist weder gegenüber der Gesellschaft noch gegenüber Dritten wirksam, solange sie nicht gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches ordnungsgemäß gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

Titel III.- Gesellschafterversammlung und Beschlussfassung

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Es stehen ihm so viele Stimmen zu, wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Generalversammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 13. Die Beschlüsse der Generalversammlung werden mit einfacher Mehrheit gefasst. Beschlüsse über Satzungsänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 14. Im Falle, dass die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Titel IV.- Verwaltung und Vertretung

Art. 15. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt und abberufen. Falls die Gesellschafterversammlung nicht anders bestimmt, haben der oder die Geschäftsführer gegenüber Dritten die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft bei allen Geschäften zu vertreten, welche im Rahmen des Gesellschaftszweckes liegen.

Art. 16. Bei der Ausführung ihres Amtes gehen die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Titel V.- Geschäftsjahr, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag.

Art. 18. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch und den gesetzlichen Vorschriften Buch geführt.

Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Art. 19. Fünf Prozent (5%) des Reingewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht hat.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Titel VI.- Liquidation, Auffangklausel

Art. 20. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche selbst keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 21. Für alle Punkte, welche nicht durch diese Statuten bestimmt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und den hierzu erfolgten Änderungen und Ergänzungen.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in gleichgültig welcher Form, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen oder zu ihren Lasten berechnet werden, werden auf ... EUR geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5610 Bad-Mondorf, 1, avenue des Bains.

Zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft wurde Herr Martin Schneider, vorgeannt, für eine unbestimmte Zeit ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Pétange, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Familienstand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Schneider, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juillet 2004, vol. 898, fol. 93, case 12. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 20 juillet 2004.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Notaire

(061572.3/207/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2004.